



HONORAIRES APPLICABLES AU 1^{er} JUIN 2018

VENTE honoraires charge vendeur calculés sur le montant de la transaction réalisée

• Jusqu'à 20 000 €	2 917 € HT	soit	3 500 € TTC
• de 20 001 € à 35 000 €	3 750 € HT	soit	4 500 € TTC
• de 35 001 € à 50 000 €	4 167 € HT	soit	5 000 € TTC
• de 50 001 € à 75 000 €	5 000 € HT	soit	6 000 € TTC
• de 75 001 à 100 000 €	5 833 € HT	soit	7 000 € TTC
• de 100 001 € à 125 000 €	6 667 € HT	soit	8 000 € TTC
• de 125 001 € à 150 000 €	8 333 € HT	soit	10 000 € TTC
• de 150 001 € à 175 000 €	9 167 € HT	soit	11 000 € TTC
• de 175 001 à 200 000 €	10 000 € HT	soit	12 000 € TTC
• de 200 001 € à 250 000 €	10 833 € HT	soit	13 000 € TTC
• de 250 001 € à 300 000 €	11 667 € HT	soit	14 000 € TTC
• de 300 000 à 350 000 €	12 500 € HT	soit	15 000 € TTC
• au-delà de 350 000 €	3,75 % HT	soit	4,5 % TTC

LOCATION Locaux à usage d'habitation vide ou meublé

Désignation	Charges	Montants*
Honoraires d'entremise et de négociation	BAILLEUR	OFFERTS
Honoraires visite, Constitution de dossier, Rédaction de bail	BAILLEUR LOCATAIRE	8 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	BAILLEUR LOCATAIRE	3 € / m ²

AVIS DE VALEUR :

- Appartement ou maison : 300 € TTC
- Immeuble : 100€ TTC par lot principal
- Autre (dont immobilier d'entreprise) : sur devis

* Ces barèmes imposés par la loi ALUR seront respectés en limitant le montant total à 1 mois de loyer par partie.